

Licence valide du 01/09/2026 au 30/09/2027**Informations du licencié :**

Nom : Prénom : Sexe : F M
Adresse :
Code postal : Ville :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Adresse email : Niveau acquis :
Téléphone : N° licence : RIFAP TIV Nitrox
Niveau(x) préparé(s) en 2027 :

Licence - Cotisation 2026 - 2027		
1ère adhésion C.R.P.	20 €	
Licence plongeur adulte ¹	175 €	
Licence piscine adulte ²	120 €	
Licence jeune (-18 ans) & étudiant ³	95 €	
Réduction familiale de 10% à partir de 3		
Total à régler		

Règlement par :

Chèque
Chèques vacances
Espèces
Virement (date :)

Demande attestation pour CE

¹ Licence donnant accès à la piscine sur les créneaux du club, au matériel du club en piscine et aux sorties du club. Cette licence est obligatoire pour suivre une formation (n'inclut pas le coût de la formation). Cette licence inclut la licence "piscine adulte" et une licence FFESSM.

² Licence donnant accès uniquement à la piscine sur les créneaux du club et au matériel du club en piscine. Ne donne pas accès aux sorties du club. Cette licence inclut une licence FFESSM.

³ Licence identique à la licence "plongeur adulte" pour les jeunes de moins de 18 ans ou étudiants.

L'assurance Responsabilité Civile dans le cadre de la pratique de l'activité est incluse dans le prix de la licence.

Assurance complémentaire individuelle facultative : renseignez-vous auprès de votre assurance pour savoir si elle couvre l'activité.

La FFESSM a négocié des tarifs avec le cabinet Lafont Assurances contact@lafont-assurances.com - www.ffessm.lafont-assurances.com.

Droit à l'image :

J'autorise les organisateurs à diffuser des documents photographiques et vidéo où je pourrai figurer.

En cas de refus, veuillez cocher la case ci-contre

Je devrai également me signaler au photographe et sortir du champ pour ne pas apparaître sur les clichés.

Pièces à fournir :

- Cette fiche d'inscription complétée et lisible
- Photocopie du certificat médical datant de moins d'un an, vous gardez l'original
- Règlement du montant demandé (chèque : Club Roannais de Plongée, ou IBAN : BNP Paribas FR76 3000 4006 4500 0073 4720 662)
- L'autorisation parentale dûment complétée pour les mineurs

Les dossiers complets sont à envoyer sur l'adresse email du club, clubroannaisdeplongee@gmail.com, ou à déposer dans la boîte aux lettres située sur le parking du Nauticum :

Club Roannais de Plongée, Le Nauticum Boite aux lettres n°30, 49 rue Général Giraud, 42300 Roanne

Règlement intérieur :

Je reconnais avoir reçu un exemplaire numérique du règlement intérieur du Club Roannais de Plongée, d'en avoir pris connaissance et d'en accepter les termes.

Signature :

(pour les mineurs : responsable légal + licencié)



Club Roannais de Plongée - Fiche d'inscription 2026-2027

www.crpsm.fr - www.facebook.com/clubroannaisdeplongee

clubroannaisdeplongee@gmail.com

Affilié à FFESSM n° 14-420037 Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports : 42S046.005



AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée selon les conseils de la Commission Technique Nationale.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur

<https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Responsable légal pour un licencié mineur :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse email :

Téléphone :

Décharge parentale :

Lors de toute activité organisée par le club (cours, entraînements, séances en fosse), le représentant légal du mineur doit être présent et rester sur place pendant toute la durée de celle-ci. Pour les sorties extérieures, sa présence est également requise afin d'accompagner le mineur tout au long de l'événement.

Une exception s'applique lors des sorties en mer effectuées depuis un bateau : pendant le temps de plongée, le mineur est placé sous la responsabilité du moniteur. En dehors de cette phase spécifique, le représentant légal doit rester présent, notamment pour les trajets, les temps de préparation, les repas, l'hébergement et le retour.

Autorisation d'hospitalisation :

Je soussigné(e) M.*, Mme* autorise à participer aux animations sportives organisées par le Club Roannais de Plongée, club affilié à la FFESSM, durant la saison 2026 - 2027. En cas d'urgence, j'autorise les responsables à hospitaliser le mineur sous anesthésie générale et à faire pratiquer une intervention chirurgicale en cas de nécessité.

(*) Rayer la mention inutile

Fait à le Signature du responsable légal